

## Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS)

Organisation faitière regroupant l'ensemble des syndicats de la République et canton de Genève  
Rue des Terreaux-du-Temple 6 - 1201 Genève - phone +41 22 731 84 30 fax +41 22 731 87 06  
[info@cgas.ch](mailto:info@cgas.ch)  
<http://www.cgas.ch>

Signez l'initiative populaire cantonale de la CGAS

### «Pour un renforcement du contrôle des entreprises. Contre la sous-enchère salariale.»

Davantage de droits pour lutter contre la sous-enchère salariale et sociale en renforçant quantitativement et qualitativement les contrôles dans les entreprises

#### Des écarts salariaux toujours plus grands entre hauts et bas salaires

En dix ans, les hauts salaires ont encore augmenté de 18% alors que les bas salaires ont stagné, voire ont diminué. De plus, les pressions patronales, poussant à une dérégulation du marché du travail, ont conduit à une multiplication des bas salaires. En 2000, 15,1% des salarié-e-s avaient un bas salaire. En 2008, 18,2% des salariés, soit près de 55'000 personnes à Genève, ont un bas salaire! Qui sont les salarié-e-s les plus touché-e-s par cette offensive patronale? Les plus fragilisés sur le marché du travail: les jeunes à la sortie de l'école, les personnes licenciées à quelques années de la retraite, les immigrés sans qualification, les frontaliers et les femmes.

La mise en concurrence des salariés les uns contre les autres (résidents contre frontaliers, Suisses contre immigrés, hommes contre femmes, jeunes contre les plus âgés) est allée de pair avec un accroissement des cas de sous-enchère salariale et sociale. Tandis qu'une étude universitaire commandée par les autorités du canton arrivait à la conclusion que le risque de sous-enchère a crû de près de 10% dans le secteur du bâtiment entre 2002 et 2008, le rapport de la Confédération sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement constate un accroissement des cas de sous-enchère de 2009 à 2010. Alors que déjà 25% des entreprises contrôlées par des commissions paritaires étaient coupables d'infractions ou de sous-enchère en 2009, cette proportion est passée à 39% en 2010!

#### Entre hommes et femmes

Le salaire médian des hommes ayant augmenté entre 2006 et 2008 de manière plus prononcée que celui des femmes, l'écart salarial entre les sexes s'accroît, alors que la tendance était à sa réduction entre 2002 et 2006. En 2008, le salaire des femmes est inférieur de 9,6% à celui des hommes, contre 7,8% en 2006, soit une différence de 686 francs par mois!

#### Entre Suisses et étrangers

Le patronat genevois a aussi profité de la libre circulation des personnes pour mettre sous pression les salariés frontaliers. Les études démontrent ainsi qu'entre 2000 et 2008 l'écart salarial entre les employés suisses et les employés frontaliers s'est creusé. Alors que le salaire médian des frontaliers était inférieur de 11,7% à celui des Suisses en 2000, cet écart est passé à 16,3% en 2008, soit 1226 francs par mois!

On retrouve la même accentuation des écarts salariaux avec les salariés au bénéfice d'un permis B qui exécute des activités simples et répétitives. Leur salaire est 28,2% plus bas que celui des Suisses.

Sans avoir de chiffres précis, la situation des salarié-e-s sans statut légal est encore pire en matière de sous-enchère salariale et sociale!

Il y a un besoin urgent de prévoir un salaire minimum légal pour lutter contre le dumping salarial et l'exploitation. L'initiative fédérale des syndicats pour instaurer un salaire minimum légal de 4'000 francs a récolté en quelques mois 100'000 signatures. Elle va être déposée très bientôt.

#### Des statuts toujours plus précaires

La progression de la sous-enchère est aussi à mettre en lien direct avec la multiplication des statuts de travail précaire. Les jeunes entrent aujourd'hui sur le marché du travail par des stages très faiblement rémunérés. Les contrats à durée déterminée ou encore le travail par le biais d'agen-cés temporaires n'a fait que croître.

Il en est de même pour les personnes devant accepter des temps partiels imposés. Les lois fédérales et cantonales sur le chômage légalisent ces statuts précaires. Des entreprises confient certains services ou travaux à des sous-traitants sans aucun contrôle des salaires et des conditions de travail du sous-traitant. Tous ces statuts précaires développent des situations d'exploitation des salarié-e-s qui rappellent les siècles passés.

#### Le contrôle actuel des conditions de travail en chiffre

La Commission externe d'évaluation des politiques publiques sur la réglementation du marché du travail (CEPP) confirme dans son étude la faiblesse des contrôles à Genève. Dans son rapport du 27 avril 2010, elle indique:

«62% des entreprises (52% des travailleurs-euses) du secteur privé ne sont ni soumises à des conventions collectives, ni contrôlées dans le cadre des marchés publics.»

Pour 156'000 salariés-es, pratiquement aucun contrôle n'est exercé dans la mesure où les activités des 7 à 8 inspecteurs de l'OCIRT se concentrent quasi exclusivement sur le contrôle des usages dans le cadre de marchés publics.

En 2010, l'Inspection du travail genevoise a effectué 1'169 contrôles d'entreprise. Certaines entreprises recevant plusieurs contrôles, au mieux seulement une entreprise sur 40 est contrôlée!

Même dans les secteurs qui bénéficient d'une CCT, signée entre les employeurs et les syndicats, qui prévoit des contrôles paritaires, c'est encore insuffisant pour traquer les abus. Si certaines fonctionnent très bien, 80% des commissions paritaires n'effectuent aucun contrôle.

#### Il y a un besoin urgent de renforcer la quantité et la qualité des contrôles des conditions de travail dans les entreprises.

**C'est pourquoi les syndicats lancent l'initiative «Pour le renforcement du contrôle des entreprises. Contre la sous-enchère salariale.».**